

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. YVES MORAINÉ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Acquisition d'un immeuble sis 122 La Canebière à Marseille 13001.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'acquisition de l'immeuble 122 La Canebière à Marseille 13001 appartenant à la Métropole Aix-Marseille au prix de 516 420 €, cette somme comprenant le montant de l'acquisition par la Métropole, 500 000 €, majoré de la commission d'agence, 10 000 € et des frais notariés, 6420 €
- d'autoriser la signature du compromis de vente sous condition suspensive d'obtention de toutes les autorisations administratives (notamment permis de construire ou déclaration préalable,...) nécessaires à la réalisation du projet départemental, de l'acte définitif d'acquisition ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération.

La dépense d'un montant de 516 420 € ainsi que les frais notariés correspondants, non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée